

# INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE



Année scolaire 2023/2024

# LE MOT DU MAIRE



Je souhaite, avec l'ensemble de mon équipe municipale, être à vos côtés en ce jour de rentrée scolaire.

À cet instant rappelons-nous que l'école de la République, c'est l'école de tous et pour tous. Elle incarne nos aspirations de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Je connais la force de l'engagement professionnel de toute la communauté éducative et je veux ici les en remercier pour leur constante qualité de travail auprès de vos enfants.

Tout concoure à ce que chaque enfant puisse s'épanouir aussi bien individuellement que collectivement par le soin que les équipes pédagogiques en lien constant avec les services de la Ville et les élus mettent au quotidien.

Je vous assure de mon total soutien et investissement pour l'école, pour vos enfants : bonne rentrée 2023 !

**Le Maire, Anthony PALERMO**

## QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les enfants scolarisés à l'école maternelle La Source ou à l'école élémentaire La Roche.



## QUAND S'INSCRIRE ?

### Inscription pour l'année scolaire complète :

- jusqu'au mercredi 13 septembre 2023 pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

### Inscription de vacances à vacances :

- jusqu'au mercredi 13 septembre 2023 pour la période du 4 septembre au 20 octobre 2023
- jusqu'au mercredi 18 octobre 2023 pour la période du 2 novembre au 22 décembre 2023
- jusqu'au mercredi 20 décembre 2023 pour la période du 8 janvier au 16 février 2024
- jusqu'au mercredi 14 février 2024 pour la période du 4 mars au 12 avril 2024
- jusqu'au mercredi 10 avril 2024 pour la période du 29 avril au 5 juillet 2024



# COMMENT S'INSCRIRE ?

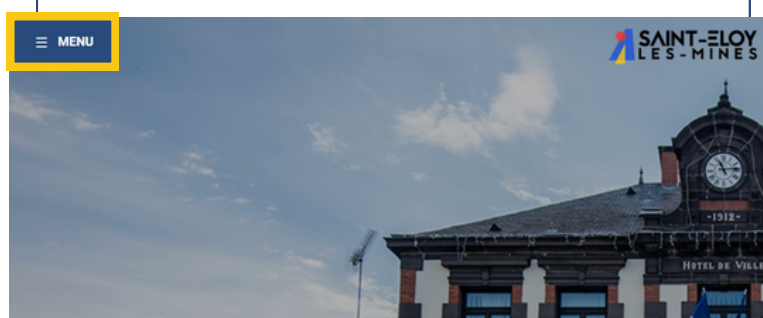
1

Rendez-vous sur le site internet de la ville :  
**[www.sainteloylesmines.fr](http://www.sainteloylesmines.fr)**



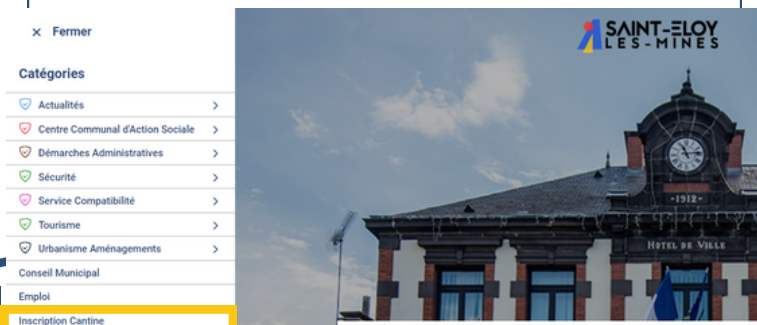
2

Cliquez sur "**Menu**"  
en haut à gauche



3

Cliquez sur "**Inscription cantine**"  
en bas du menu



4

Remplissez le formulaire d'inscription.



## ATTENTION !

- Toute inscription est définitive
- Après la sélection du menu (avec ou sans viande), aucun changement ne sera permis
- Pour les allergies alimentaires, elles seront prises en compte sur présentation d'un projet d'accueil individualisé (PAI)



Besoin d'aide ?

# QUESTIONS / RÉPONSES

**1** Mon enfant est malade et je souhaite annuler mon inscription. Que faire ?

Pour **annuler la facturation** du repas, envoyez un e-mail à l'adresse [cantine@sainteloylesmines.fr](mailto:cantine@sainteloylesmines.fr).

**2** Je souhaite inscrire/désinscrire exceptionnellement mon enfant. Que faire ?

Pour **annuler la facturation** du repas, il est impératif de signaler par e-mail l'absence ou la présence de votre enfant à l'adresse [cantine@sainteloylesmines.fr](mailto:cantine@sainteloylesmines.fr) au moins 48h avant la date prévue.

**3** Ma situation personnelle change. Que faire ?

Pour **modifier durablement** les jours d'inscription de votre enfant, envoyer un mail à [cantine@sainteloylesmines.fr](mailto:cantine@sainteloylesmines.fr)

**4** Quelles sont les modalités de règlement ?

Vous recevrez tous les mois une facture de la Mairie.

## CONTACTS

**Une modification dans l'inscription de votre enfant ?**

Envoyez un mail à  
**[cantine@sainteloylesmines.fr](mailto:cantine@sainteloylesmines.fr)**

Des difficultés à utiliser l'outil informatique ?

Mairie - Conseiller Numérique  
**07 64 00 78 92**

Un problème technique ?

Mairie - Service communication  
**04 73 85 08 24**